

Promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire



Promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire

Document d'information pour la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition, FAO, Rome, 13-15 mai, 2013

Elisenda Estruch (elisenda.estruch@fao.org) et Cristina Rapone (cristina.rapone@fao.org), avec l'assistance pour la recherche de Clément De Rivas¹

Groupe de travail sur l'emploi rural décent, ESW, FAO

Points principaux

- **L'emploi décent dans le secteur forestier est essentiel à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour des millions de personnes qui dépendent des forêts pour leurs moyens d'existence.** Une approche durable devrait chercher, non seulement à créer davantage d'emplois de qualité dans le secteur forestier, mais aussi à valoriser ceux existants. Des emplois forestiers plus nombreux et de meilleure qualité assureront l'augmentation des opportunités de travail, des revenus et de la productivité, et des conditions de travail plus sûres et plus stables. Ces améliorations contribueront, à leur tour, à renforcer la disponibilité d'aliments adéquats et nourrissants et à assurer leur accès régulier.
- **Pour promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition il faudra:**
 - **Mieux intégrer les questions relatives à la main-d'œuvre et à l'emploi décent dans les politiques et programmes forestiers.** Une mesure nécessaire est d'améliorer les données et les preuves pour appuyer la formulation de politiques plus efficaces.
 - **Augmenter les occasions d'entrepreneuriat et d'emploi dans le secteur forestier tout en évitant la déforestation et la dégradation des forêts,** pour assurer la disponibilité accrue des aliments et leur accès. Pour ce faire, il faudra : appuyer la création de petites et moyennes entreprises forestières viables, éliminer les contraintes, comme les régimes fonciers précaires qui piègent les pauvres dans des emplois de bas niveau et faible productivité ; promouvoir la participation des petits producteurs forestiers à des activités commerciales en matière d'agroforesterie, d'arboriculture, de transformation artisanale du bois et fournir des services écosystémiques ; multiplier les occasions d'emplois verts ; et assurer la formation et l'acquisition de compétences, notamment pour les jeunes.

¹ Ce document a bénéficié de la recherche menée par Xinxing Li. Les auteurs ont apprécié également les commentaires des collègues de la division ESW, y compris Peter Wobst, Jacqueline Demeranville, Francesca Dalla Valle, Rita Abboud Nicolas, Monika Percic et Nandini Gunewardena, ainsi que de Sophie Grouwels et de deux réviseurs anonymes du Département des forêts de la FAO.

- **Améliorer les conditions de travail pour les travailleurs forestiers**, en particulier les plus vulnérables, comme les entrepreneurs, les migrants, les femmes et les jeunes. Adopter des pratiques de travail moins dangereuses, assurer l'accès à la protection sociale pour les travailleurs formels et informels, et garantir des contrats plus sûrs et stables sont autant de mesures qui peuvent aider à accroître la productivité et à stabiliser l'accès à des régimes alimentaires riches en nutriments et variés. Des efforts sont nécessaires pour **éliminer toutes les formes de discrimination** et assurer des salaires minimaux suffisants ; des chances égales pour les femmes et les hommes ; l'élimination du travail des enfants et des travaux forcés ; la liberté d'association et la protection des droits des populations autochtones et des groupes vulnérables..
- **Amplifier le dialogue social et la représentation grâce à des coopératives, des organisations de producteurs et des syndicats des travailleurs forestiers efficaces et puissants**. La promotion des actions concertées et l'augmentation du pouvoir de négociation permettront d'améliorer l'accès au crédit, aux marchés, à des prix plus favorables, aux intrants et aux technologies.
- **Étendre la portée des programmes de certification forestière et des codes de conduite qui comprennent des aspects sociaux et du travail relatifs à la foresterie à petite échelle** afin de promouvoir l'utilisation durable de la forêt.

1. Introduction

Les forêts contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de maintes façons. D'après la Banque mondiale (2004), les forêts fournissent un appui direct à 90 pour cent du 1,2 milliard d'individus les plus pauvres au monde et à près de la moitié des 2,8 milliards de personnes qui vivent avec 2 dollars EU ou moins par jour. C'est pourquoi, améliorer les revenus et les occasions de travail grâce à des emplois décents (encadré 1) et au développement des entreprises dans le secteur forestier peut fournir une contribution importante au bien-être et à la sécurité alimentaire de certaines des populations les plus pauvres au monde (Blombäck et Poschen, 2003; FAO, 2011a; Angelsen et Wunder, 2003).

Plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour leurs moyens d'existence². Les forêts fournissent des emplois, des aliments de base et d'appoint, du combustible pour cuisiner et pour les besoins énergétiques quotidiens, du fourrage, des matériaux de construction et des produits pharmaceutiques tirés des plantes (Byron et Arnold, 1999; FAO, 2009, 2011a; Trossero, 2002). Souvent les produits forestiers apportent un complément précieux aux revenus agricoles, et agissent comme dispositifs de sécurité en période de disette et de chômage et pendant les périodes de soudure (FAO, 2012b; Angelsen et Wunder, 2003).

Les forêts sont une importante source d'emplois et de revenus, notamment dans les pays en développement. L'objectif de ce document est d'analyser les liaisons existant entre l'emploi dans le secteur forestier et la sécurité alimentaire et la nutrition, et de démontrer comment la promotion d'emplois décents, dans les petites et moyennes entreprises forestières PMEF, en particulier, est essentiel à l'amélioration de la sécurité alimentaire des travailleurs forestiers et de leur familles. La première section fournit un aperçu de l'emploi dans le secteur forestier et décrit les principaux défis auxquels font face les emplois décents et qui caractérisent le secteur. La deuxième section examine les liens entre l'emploi dans le secteur forestier et les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité³. La dernière section formule des recommandations stratégiques.

² Les ménages tributaires de la forêt comprennent: les habitants des forêts comme les chasseurs-cueilleurs et les agriculteurs itinérants; les agriculteurs vivant à proximité de la forêt, y compris les petits propriétaires et les paysans sans terre; et les travailleurs forestiers, y compris les artisans, les commerçants, les petits entrepreneurs et les employés des industries forestières (Blombäck et Poschen, 2003; Byron et Arnold, 1999; Scherr, White et Kaimowitz, 2003).

³ Pour une définition de la sécurité alimentaire consulter: ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02.pdf;
[http://www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/file/Terminology/MD776\(CFS__Coming_to_terms_with_Terminology\).pdf](http://www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/file/Terminology/MD776(CFS__Coming_to_terms_with_Terminology).pdf)

Encadré1: Travail décent

D'après l'Organisation internationale du travail (OIT), la notion de travail décent incarne les aspirations des personnes dans leur vie active. Elle comprend les opportunités de travail productif qui génèrent un revenu juste, la sécurité du lieu de travail et la protection sociale des familles ; de bonnes perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ; la liberté pour les gens d'exprimer leurs opinions et d'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ; et des opportunités et un traitement égaux pour toutes les femmes et les hommes.

Le programme d'un travail décent se résume en quatre piliers stratégiques :

- création d'emplois et développement des entreprises;
- protection sociale;
- normes et droits au travail;
- gouvernance et dialogue social.

La promotion de l'emploi rural décent ne consiste pas simplement à créer de nouveaux emplois et à augmenter la productivité de ceux existants. Elle vise aussi à combler toute la gamme des lacunes en termes d'emplois décents auxquels font face les populations rurales.

Sources: OIT, 2006; FAO, 2012a.

2. Aperçu de l'emploi dans le secteur forestier

D'après la FAO (2008), 13,7 millions de personnes ont été employées formellement dans le secteur forestier dans le monde entier en 2006. Le pourcentage de l'emploi formel varie considérablement entre les régions, mais plus de 60 pour cent se concentrent dans dix pays seulement (OIT, 2011a). Le nombre d'emplois formels dans le domaine forestier a baissé depuis les années 1990, en raison notamment de la mécanisation et des processus de restructuration des industries, qui ont déterminé une tendance accrue à l'externalisation. La plupart des pertes de travail se sont avérées dans les pays industrialisés et en Asie (FAO, 2008).

Cependant, **l'emploi dans le secteur forestier est largement sous-estimé car il se concentre principalement dans le secteur informel et les PME⁴**. L'OIT (2001) a estimé qu'en moyenne pour chaque emploi formel dans le secteur forestier il y a 1,2 emploi informel. Selon des estimations plus récentes (OIT, 2012a), 30–50 millions de personnes⁵, dont 90 pour cent vivent dans les pays en développement, sont employés dans des travaux de subsistance non rémunérés, principalement dans la récolte de bois de feu. L'importance de l'emploi dans le secteur forestier est encore plus grande si l'on tient compte des 60 millions de **personnes autochtones** qui dépendent principalement des forêts naturelles pour leur subsistance, et des 350 millions de personnes qui tirent un revenu supplémentaire des forêts avoisinantes (Banque mondiale, 2004).

Les **PME** sont une importante source d'emplois et de revenus pour les petits producteurs forestiers. Bien que les grandes entreprises et plantations offrent le gros de occasions de travail salarié dans le secteur forestier, les PME représentent 80-90 pour cent des entreprises forestières dans de nombreux pays et plus de 50 pour cent de l'emploi dans le domaine forestier (Mayers, 2006; Kozak, 2007). Au Guyana, par exemple, les PME emploient 75 pour cent de la main-d'oeuvre totale du secteur forestier (Mayers, 2006), alors que la part du Mozambique atteint 80 pour cent (Nhancale *et al.*, 2009).

2.1. Principaux défis du travail décent

L'emploi dans le secteur forestier se caractérise normalement par des déficits prépondérants d'emplois décents. **Les pauvres sont souvent les plus désavantagés. Ils doivent relever des défis majeurs pour accéder à des emplois lucratifs et rémunérateurs et à des occasions de créer des entreprises.** L'accès à des chaînes de valeur d'une valeur élevée comme celles associées au bois d'oeuvre et aux plantations est souvent limité pour les pauvres étant donné la nécessité de disposer de capitaux, de technologies et de compétences (FAO, 2003). La récolte, le transport et la transformation du bois sont normalement hautement mécanisés et exigent, dès lors, de gros investissements. De même, la plantation et l'entretien des arbres sont des activités à risque élevé car les arbres peuvent mettre des années à pousser, et l'activité est souvent entravée par l'insécurité du régime foncier. C'est pourquoi les pauvres, notamment les femmes, tendent à se consacrer davantage à des activités liées à la collecte et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), qui n'exigent pas de grands capitaux et sont souvent accessibles dans des milieux ouverts ou semi-ouverts (FAO, 2003).

La majorité des personnes employées dans le secteur forestier manquent des compétences et des qualifications nécessaires car les possibilités de formation pour les travailleurs forestiers sont limitées ou inexistantes dans de nombreux pays en développement, Lorsqu'ils sont disponibles, la formation et le développement des compétences ne sont souvent accessibles qu'aux cadres supérieurs, comme les gestionnaires et les superviseurs, alors que le besoin de formation pour

⁴ Dans l'ensemble, rares sont les données fiables sur l'emploi dans le secteur forestier. Ce fait a représenté une grave contrainte pendant l'élaboration de ce document.

⁵ L'estimation est en équivalent temps plein.

améliorer la productivité, la sécurité et la santé au travail, et les compétences en matière d'entreprise et de commercialisation des travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés est largement négligé (OIT, 2013c). En Indonésie, par exemple, la grande majorité des travailleurs forestiers n'a aucune formation technique formelle (OIT, 2010). En Asie, il y a des preuves que le manque de compétences adéquates disponibles localement et, dans certains cas, l'opposition manifestée par les communautés vis-à-vis des projets d'exploitation forestière et de plantation débouchent sur l'embauche de travailleurs migrants, ce qui crée une concurrence supplémentaire pour des ressources limitées (FAO, 2012c).

La participation des jeunes aux travaux forestiers décroît dans de nombreux pays. Vu que les possibilités prédominantes d'emploi et de création d'entreprises dans le secteur se caractérisent souvent par des salaires et une rentabilité faibles, d'âpres conditions de travail et des tâches physiquement exigeantes, les jeunes semblent manquer d'incitation à travailler dans le secteur forestier, même dans des postes plus spécialisés (van Lierop, 2003; Ackerknecht, 2010). En outre, les ruraux jeunes n'ont qu'un accès limité aux programmes d'éducation qui répondent aux besoins de compétences du secteur.

La plupart des emplois ne fournissent pas des niveaux de revenu suffisants pour assurer un accès à une alimentation adéquate et nourrissante. Le niveau des salaires de l'emploi dans le secteur forestier est généralement inférieur à la moyenne des autres secteurs, dans les pays en développement en particulier, et sont habituellement proches du salaire minimum (Blombäck et Poschen, 2003). Ce n'est que dans la transformation du bois et la production de pâte et de papier que les emplois offrent des salaires à des niveaux semblables à ceux des autres industries manufacturières (FAO, 2012e). Les grandes entreprises tendent à payer des salaires plus élevés que les PME – environ 35 pour cent de plus dans les pays développés et près de 50 pour cent de plus dans les pays en développement. (Mayers, 2006).

Bien que les PME représentent la grande majorité des entreprises dans le secteur forestier, la qualité des emplois qu'elles fournissent est relativement faible. Les PME sont souvent fortement informelles, instables et fragmentées. Elles se caractérisent par une faible productivité, de rares possibilités de bénéficier d'économies d'échelle et un risque élevé de faillite au bout des trois premières années. Les PME tendent à être mal intégrées dans les marchés et leur valeur potentielle est compromise par leur accès limité aux services financiers, leurs faibles aptitudes à la gestion et à l'organisation, des droits de propriété précaires et le manque d'infrastructures, (FAO, 1987; FAO, 2012b). De ce fait, les PME se débattent pour fournir des emplois sûrs et à long terme (FAO, 2012c), et les salaires de base et les conditions de travail sont souvent plus défavorables que dans les grandes entreprises du secteur (OIT, 2001).

Dans de nombreux pays, la tendance progressive vers l'externalisation dans le secteur forestier a déterminé une détérioration des conditions de travail (Macqueen, 2001). Les entrepreneurs n'ont qu'un pouvoir limité d'influencer les salaires ou les conditions dans lesquelles ils travaillent et ils sont vulnérables à l'exploitation (Mayers, 2006). En outre, les entrepreneurs travaillent normalement au titre d'arrangements à court terme et discontinus, dégagent des revenus insuffisants malgré les longues heures de travail, n'ont pas accès aux bénéfices de la sécurité sociale comme les assurances maladie et les retraites, et sont plus exposés aux dangers que les travailleurs formels (Blombäck et Poschen, 2003). D'après une étude réalisée récemment en Afrique du Sud, la tendance à l'externalisation a causé une réduction de 60-70 pour cent des salaires des travailleurs, redressée seulement par l'adoption successive d'une législation sur les salaires minimaux (Mayers, 2006). L'insécurité de l'emploi dans le secteur est également associée à la saisonnalité, et à la concentration des opportunités dans certains stades de l'établissement des plantations et de la récolte (FAO, 2012c; Scherr, White et Kaimowitz, 2003).

Le travail dans le secteur forestier est hautement dangereux et les travailleurs sont souvent exposés à des conditions de sécurité et de santé au travail défavorables. Le travail dans la forêt, la

coupe des arbres en particulier, figure parmi les occupations les plus dangereuses, avec une forte incidence d'accidents mortels et non. Les travailleurs sont exposés à de lourdes charges de travail physique, à des produits chimiques dangereux, à des conditions climatiques extrêmes et à des niveaux élevés de bruit et de vibrations (Blombäck et Poschen, 2003). Les accidents sont souvent causés par l'insuffisance de la surveillance, des outils et des machines inadéquats et le manque de compétences des travailleurs, surveillants et gestionnaires (OIT, 2011c). Bien que la mécanisation puisse réduire le danger et la pénibilité du travail, elle peut aussi causer des problèmes psychologiques et musculo-squelettiques (OIT, 2011c). Dans de nombreux pays, les traitements médicaux et préventifs efficaces sont entravés par la non-communication des accidents relatifs à la sécurité et à la santé au travail (Ackerknecht, 2010). Les opérations d'exploitation à l'échelle industrielle dans les forêts tropicales sont souvent étroitement liées à la propagation du paludisme et du SIDA (Mayers, 2006).

En raison de son caractère informel, l'emploi dans le secteur forestier est rarement couvert par la législation nationale du travail et l'accès à la protection sociale est limité.⁶ La plupart des travailleurs forestiers informels et les travailleurs autonomes qui pratiquent la foresterie de subsistance ne sont pas inscrits aux programmes pour le chômage et dans les registres des assurances blessures et vieillesse. En outre, de nombreux travailleurs forestiers ont du mal à accéder à des services médicaux adéquats, en particulier dans les zones reculées. Le manque de formalité et l'éloignement des chantiers rendent difficiles les inspections du travail (OIT, 2011c). Particulièrement préoccupante est la situation des travailleurs migrants, qui sont normalement plus vulnérables, moins protégés et plus exposés à l'exploitation et aux conditions de travail dangereuses que les travailleurs locaux (Blombäck et Poschen, 2003). En Chine par exemple, les travailleurs migrants informels ont du mal à profiter du nouveau système collectif d'assurance maladie rurale car les soins médicaux et leur remboursement ne peuvent être fournis que dans des hôpitaux désignés de la zone d'origine du travailleur (Guo *et al.*, 2012).

Les inégalités entre les sexes⁷ dans le secteur forestier empêchent les femmes de bénéficier pleinement d'emplois lucratifs et productifs. Les femmes se consacrent principalement à des activités informelles et entreprennent souvent des tâches et des occupations pénibles qui exigent attention et précision (Ackerknecht, 2010). En Afrique du Sud, les femmes sont surreprésentées dans les travaux manuels d'écorçage et de sylviculture, qui comprennent de lourdes tâches et l'exposition à des risques professionnels (Manyuchi, 2002). En revanche, les femmes sont sous-représentées dans la gestion et la prise de décisions et, partant, font face à plus de défis que les hommes en plaidant pour leurs droits. Les femmes reçoivent des salaires comparativement inférieurs et tendent à être reléguées dans des travaux de bas niveau et mal payés : les gains moyens des travailleuses du secteur forestier formel sont de 10 à 40 pour cent inférieurs à ceux des hommes (FAO, CEE et OIT, 2001). En outre des contraintes sociales et culturelles et la faible mise en application des droits de propriété limitent l'accès des femmes à ces droits et les empêchent souvent d'entreprendre des activités forestières rémunératrices.

Le travail des enfants est un problème grave dans le secteur forestier. Les enfants sont souvent considérés comme une réserve de main-d'œuvre commode et bon marché adaptée aux travaux informels et saisonniers. On trouve, par exemple, des enfants qui travaillent dans les plantations

⁶Nous reconnaissons que, en l'absence de protection sociale, les travaux forestiers peuvent aussi représenter une opportunité du dernier recours en temps de crise. Au Malawi, par exemple, les ménages qui avaient perdu un adulte en âge de travailler avaient cinq fois plus de possibilités de devoir augmenter la récolte de bois de feu que les ménages non touchés (Barany *et al.*, 2005).

⁷ Voir aussi le document d'information « Forêts, sécurité alimentaire et parité hommes-femmes : liaisons, disparités et priorités pour l'action » préparé pour la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Mai 2013.

d'hévéas, de cacaoyers, de palmiers à huile et de bananiers (Cruz et Ratana, 2007; OIT, ILSSA et RCFLG, 2012; IPEC, 2010). On peut demander aux enfants d'accomplir une large gamme de tâches, comme de grimper aux arbres pour cueillir les fruits, récolter le miel des ruches, couper le caoutchouc, planter des arbres et les émonder. Ces tâches exposent les enfants à de graves dangers au plan de la sécurité et de la santé, et travailler en plein air pendant de longues périodes augmente aussi le risque de contracter des maladies infectieuses (OIT, 2012b). En outre, dans les chantiers isolés les enfants sont facilement victimes d'abus sexuels, d'enlèvements et de trafic de personnes. L'OIT (2012b) a estimé que 85 pour cent des personnes soumises au **travail forcé** en agriculture dans certains pays latino-américains ont moins de 12 ans. On fait régulièrement état de cas de travail des enfants, de travail forcé et d'enlèvements dans les plantations de palmiers à huile en Malaisie et Indonésie (World Vision Australia, 2012).

Le dialogue social dans le domaine forestier est faible. La syndicalisation dans le secteur forestier est limitée, et l'informalité, l'externalisation et la dispersion géographique des travailleurs compliquent la représentation et le dialogue social. Au Chili, par exemple, il existe environ 136 syndicats, mais 10 pour cent seulement des travailleurs y adhèrent (Ackerknecht, 2003). Les travailleurs informels font rarement partie de ces organisations et la capacité des syndicats et des institutions locales à organiser et augmenter les profits est relativement faible (Mayers, 2006). De ce fait, les travailleurs forestiers ont un faible pouvoir de négociation pour obtenir des augmentations de salaire, l'amélioration des conditions de travail et l'accès aux moyens de développement de leurs compétences.

3. L'emploi décent dans le secteur forestier est fondamental pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

L'emploi décent peut être un moteur puissant qui permet au secteur forestier de contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme, à la réduction des inégalités et au développement durable.⁸ Cette section présente des arguments liés aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité.

3.1. Disponibilité alimentaire

Un emploi plus productif et décent permet d'augmenter la disponibilité locale d'aliments en contribuant à l'accroissement durable de la production alimentaire.

Les forêts et les arbres contribuent directement à la disponibilité d'aliments en fournissant une grande variété de produits d'origine végétale et animale, vendus dans les marchés des zones rurales et urbaines (FAO, 1992, 2000). Hoskins (1990) a observé que 60 pour cent de tous les aliments consommés dans les zones boisées de Thaïlande proviennent directement de la forêt. Une étude plus récente réalisée dans la République démocratique populaire lao a suggéré que 80 pour cent de la population présente consomment des aliments sauvages quotidiennement (FAO, 2011b).

La disponibilité d'aliments pourrait être améliorée en **promouvant la diversification, y compris une production accrue de PFNL locaux de valeur élevée, en encourageant la plantation d'arbres fruitiers dans les exploitations, en fournissant un soutien aux marchés et en appuyant les PMEF.** Les ruraux pauvres produisent, transforment et vendent souvent des produits forestiers (nattes et paniers et bois de feu), en l'absence d'autres occasions d'emploi et comme activité à temps partiel dans les ménages ruraux. Toutefois, l'utilisation durable de ces ressources pourrait être menacée par la déforestation et l'insécurité des régimes de gestion forestière (Kajembe *et al.*, 2000).

Encadré 2: Bonnes pratiques des femmes dans les PMEF en matière de PFNL

La participation des femmes aux activités forestières est soumise partiellement à des normes culturelles et aux fonctions reproductives qui interdisent leur adhésion aux PMEF produisant des PFNL (CIFOR, 2012).

La formation en matière de gestion de la qualité du produit, gestion financière, commercialisation et technologie de l'information est un moyen de promouvoir la participation des femmes aux activités forestières (Purnomo *et al.*, 2011). Des activités concertées peuvent aussi encourager la participation des femmes à la production de PFNL car elles peuvent renforcer leur pouvoir de négociation auprès des vendeurs et faciliter leur accès aux outils et au crédit (Schackleton *et al.*, 2011). Promouvoir la participation des femmes dans la production des PFNL comprend la perception et la prise en compte des contraintes particulières auxquelles font face les femmes, y compris le temps et la mobilité. Ainsi, un système d'établissement des prix par téléphone portable en Zambie permet aux femmes de négocier les prix de leurs produits avec les acheteurs sans quitter leur maison.

Sources: CIFOR, 2012; Purnomo et al., 2011; Schackleton et al., 2011.

⁸ Cette section tire parti d'une publication précédente de la FAO coordonnée par le Groupe de travail sur l'emploi rural décent (FAO, 2012a).

Les forêts contribuent à la disponibilité alimentaire grâce à l'agroforesterie.⁹ C'est pourquoi les **opportunités d'emploi et de création d'entreprises en agroforesterie devraient être accrues** (FAO, 2011a, 2013). Une étude relative au Népal concernant l'impact de l'agroforesterie sur la fertilité du sol et le revenu rural a montré que les interventions agroforestières ont presque doublé le revenu rural, qui est passé de 800 dollars EU à 1 580 dollars par hectare (Neufeldt *et al.*, 2009). Étant donné le grand nombre de PMEFS travaillant dans le domaine de l'agroforesterie, elles peuvent jouer un rôle crucial en impulsant la modernisation du secteur, mais elles font face à de graves goulets d'étranglement. Augmenter les investissements en agroforesterie et dans la production de bois, ainsi que la compétitivité des PMEFS en améliorant leur accès au crédit et aux services financiers, est une priorité si l'on veut renforcer la contribution des forêts à la production alimentaire et à la croissance en zone rurale. Les organisations de producteurs et d'autres formes d'organisations peuvent faciliter l'accès aux marchés et renforcer le pouvoir de négociation des petits producteurs. Les organisations de producteurs peuvent aussi aider à réduire les désavantages liés à la taille et permettre aux producteurs d'utiliser les excédents de façon plus stratégique et, par là même, améliorer la qualité du produit (Macqueen, 2008). Dans certains cas, les investissements en agroforesterie assureront des gains de productivité, par le biais, par exemple, de la mécanisation. Bien que pourraient s'avérer des pertes d'emplois dans le court terme, la demande de main-d'œuvre est susceptible d'augmenter à mesure que de nouvelles activités et occasions d'emploi salarié naissent dans le secteur.

De nombreux petits producteurs sont aussi des travailleurs salariés à temps partiel, Promouvoir l'emploi décent dans les chaînes de valeur forestières et l'agriculture sous contrat pour la production agroforestière peut contribuer à des arrangements contractuels plus équitables et à des conditions de travail plus sûres. Vu la demande croissante d'aliments de haute valeur, on peut s'attendre à ce que davantage de main-d'œuvre soit nécessaire dans les agroindustries modernes, y compris l'agroforesterie, ainsi que dans le secteur de la distribution et des ventes au détail (OIT, FAO et UITA, 2007).

L'investissement dans le capital humain et la fourniture d'un soutien adéquat aux groupes désavantagés dans les communautés forestières, comme les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les travailleurs migrants sont nécessaires pour maximiser la contribution des forêts à la disponibilité d'aliments. Étant donné le rôle crucial que jouent les femmes comme productrices d'aliments et, en particulier, dans la récolte de PFNL, il faudrait combler le fossé des sexes grâce à des interventions qui ciblent les femmes et assurent qu'elles ont accès à des ressources productives et des services (encadré 2). Les jeunes ruraux ont aussi un rôle clé à jouer dans le secteur forestier, vu leur grande capacité d'innovation et leur esprit d'entreprise. Des efforts sont nécessaires pour rendre le secteur forestier attrayant pour les jeunes en augmentant les revenus du travail et en multipliant les occasions d'entreprendre des activités forestières rentables.

Les forêts et les arbres promeuvent les disponibilités alimentaires indirectement en renforçant la durabilité des systèmes de production agricole (Dhyani *et al.*, 2007). Les forêts et les arbres maintiennent la productivité de la terre en puisant des éléments nutritifs des couches profondes du sol et les apportant au système de production, et en réduisant l'érosion éolienne et hydraulique (FAO, 2000). Il faudrait promouvoir une approche durable de l'agroforesterie qui reconnaît les possibilités de création d'emplois dans la gestion améliorée des sols et des systèmes aquatiques et d'irrigation. Toutefois, des compromis pourraient s'avérer dans la conversion des forêts à l'agriculture, l'emploi et, finalement, la disponibilité d'aliments. À mesure que les systèmes

⁹Les systèmes agroforestiers comprennent des systèmes d'utilisation des terres traditionnels et modernes où les arbres sont gérés parallèlement à des cultures et des systèmes de production animale dans un milieu agricole. L'agroforesterie sert à enrichir les paysans grâce à la récolte de divers produits à différents moments de l'année. Elle fournit aussi des emplois dans la transformation des produits arboricoles, étendant les avantages économiques aux communautés rurales et aux économies nationales (FAO, 2013).

agroforestiers adoptent des pratiques plus viables, le type d'emploi et de compétence nécessaire évoluera aussi. Les changements dans la saisonnalité de la production dans les systèmes agroforestiers affecteront la demande de main-d'œuvre, ce qui est particulièrement important compte tenu du rôle des forêts comme dispositif de sécurité pendant les périodes de disette.

Des emplois plus lucratifs dans le domaine forestier peuvent aussi contribuer à la disponibilité d'aliments grâce aux gains de productivité dans le secteur agricole. La fourniture de fourrage, par exemple, contribue à une production animale plus efficace. Le revenu tiré des produits forestiers est souvent utilisé en agriculture pour acheter des semences, embaucher la main-d'œuvre agricole et créer un fonds de roulement pour les activités commerciales (Byron et Arnold, 1999).

3.2. Accès aux aliments

Les pauvres reposent principalement sur leur travail pour créer des revenus et gagner un accès aux aliments (FAO, 2012a). Au Mozambique, les ménages tributaires des forêts tirent 30 pour cent de leur revenu de produits forestiers non transformés comme le bois de feu, les fruits, les champignons, les insectes, le miel et les plantes médicinales (FAO, 2011b). Dans le nord-ouest du Cameroun, l'apiculture et la production de miel sont d'importantes sources secondaires de revenu, 80 pour cent des ménages tirant 30-60 pour cent de leur revenu annuel en espèces de ces activités (CIFOR, 2010). Cependant, l'informalité et le manque généralisé d'emplois décents entravent inévitablement la capacité des ménages à générer un revenu suffisant et stable leur permettant d'accéder à une alimentation adéquate et nourrissante.

Des possibilités accrues et améliorées d'emplois salariés dans le secteur forestier et le soutien des emplois autonomes permettent, grâce au développement de PME viables, de renforcer l'accès aux aliments en multipliant les activités rémunératrices en faveur des ménages tributaires de la forêt. Mis à part les emplois dans les grandes entreprises forestières, les petits producteurs et les groupes communautaires peuvent trouver des emplois en approvisionnant les marchés locaux, en répondant à la **demande intérieure** d'aliments, de bois de feu, de bois de construction, de mobilier non fini et de matières premières. Ce faisant, les PME pourraient aussi procurer des avantages indirects aux communautés locales par la création d'opportunités économiques dans le secteur rural non agricole, à coefficient élevé de main-d'œuvre et non commercial, y compris la transformation des produits alimentaires et leur vente de détail (Upton et Otte, 2004).

Augmenter la participation des petits producteurs à la transformation et la valorisation des produits peut promouvoir l'emploi local. La production commerciale, la transformation et la commercialisation des PFNL offrent de nombreuses occasions d'emplois décents. Les opportunités pour les petits producteurs forestiers dans la foresterie commerciale pourraient être multipliées en promouvant leur participation à des **créneaux commerciaux**. Scherr, White et Kaimowitz (2003) ont identifié un certain nombre d'opportunités potentielles, y compris la production de bois de qualité marchande et de bois traité, de produits ligneux certifiés, de pâte de bois et d'autres produits ligneux traités chimiquement, et des PFNL, et la fourniture de services écosystémiques. Le défi consiste à identifier des produits viables dans un contexte donné tout en évitant la surexploitation et l'épuisement de la base des ressources naturelles (Hoskins, 1990; FAO, 2012b).

La foresterie paysanne et l'agroforesterie présentent une occasion pour les communautés locales de se procurer un revenu et d'accumuler des biens, même si les possibilités varient entre les pays. C'est ainsi que des expériences positives ont été documentées au Vietnam et aux Philippines, alors qu'on fait état d'échecs en Indonésie et en Thaïlande (FAO, 2012c).

Les services écosystémiques peuvent générer aussi des revenus pour les petits propriétaires et les communautés forestières pauvres. Divers instruments financiers font l'objet de promotion pour protéger et augmenter les services écosystémiques fournis par les forêts, comme le stockage du carbone, la protection des bassins versants et la conservation de la biodiversité. On utilise aussi de façon croissante des systèmes de paiement pour les droits d'accès à la chasse, à la pêche et à

l'écotourisme. L'écotourisme connaît un essor au Brésil, à l'Équateur, au Népal et au Zimbabwe et les pauvres peuvent en bénéficier grâce à des emplois non agricoles consistant dans la fourniture de services et de biens aux touristes, et en protégeant les sites ayant une valeur culturelle, environnementale et religieuse élevée (Scherr, White et Kaimowitz, 2003; FAO, 2003). L'écotourisme en forêt crée des emplois parmi les agriculteurs ruraux dans plusieurs provinces de Chine et fournit aux communautés tribales non agricoles en Inde des moyens d'existence de substitution et un marché pour leurs PFNL (FAO, 2012c).

La foresterie a de grandes capacités à créer des **emplois verts**, notamment grâce à des activités comme le reboisement, le boisement, l'agroforesterie et la gestion durable des forêts (OIT, 2011b). De nombreux **programmes de travaux publics** comprennent la gestion des terres et des activités de protection de l'environnement, comme la conservation des sols, le développement des réseaux d'irrigation et le reboisement (Subbarao *et al.*, 2013). Ces programmes assurent des emplois temporaires aux travailleurs au chômage et non spécialisés tout en créant des biens communautaires durables et en promouvant la restauration de l'environnement (encadré 3)

Encadré 3: Travailler au profit de l'environnement

En Afrique du Sud, le gouvernement a lancé des programmes « Travailler au profit de l'environnement ». Le programme « Travailler contre les incendies » en particulier fournit des emplois et promeut la protection de la forêt grâce à des activités de lutte contre les incendies et de prévention des incendies. Le programme emploie plus de 5 000 personnes, dont 85 pour cent sont jeunes et 33 pour cent sont des femmes.

Le programme « Travailler pour l'eau » aide à assurer le fonctionnement équilibré et durable des forêts en éliminant les plantes étrangères envahissantes, qui menacent la biodiversité et accélèrent l'érosion du sol (PNUE, 2007). Depuis 1995, ce programme a fourni des emplois et une formation à 20 000 personnes désavantagées, dont 52 pour cent sont des femmes.

Sources: www.workingonfire.org/about/wof-programme; www.dwaf.gov.za/wfw/; PNUE, 2007.

L'accès aux aliments peut être facilité aussi par l'amélioration des conditions de travail, ce qui augmentera la productivité et le revenu. La mise en application d'une législation sur les salaires contribue à assurer une juste rétribution pour le travail accompli, ce qui aide à accroître le pouvoir d'achat des travailleurs. Les gouvernements et les entreprises devraient assurer des opportunités et un traitement égaux – un salaire d'un même niveau et un accès égal à l'éducation, à la formation et au crédit – pour tous leurs travailleurs, y compris les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les populations autochtones. Bien que certaines entreprises aient amélioré les avantages sociaux et les conditions de travail pour assurer l'équilibre entre le travail productif et les fonctions reproductives des femmes, beaucoup reste encore à faire pour assurer l'égalité et la protection. Il a été démontré qu'en augmentant les possibilités d'emploi pour les femmes rurales on améliore l'accès aux aliments car les femmes sont plus susceptibles de réinvestir leur revenu dans la satisfaction des besoins familiaux et, en particulier, dans la nourriture (Arnold, 1995; FAO, 2006). Au Bénin et au Cameroun, par exemple, les femmes augmentent leur récolte et leur vente de PFNL durant la saison précédant la moisson afin de couvrir les frais scolaires de leurs enfants (Schreckenber *et al.*, 2002; FAO, 2011b).

Un milieu de travail plus sain et plus sûr peut augmenter la productivité et la compétitivité des travailleurs en réduisant les dangers et les accidents mortels, ainsi que le nombre de journées perdues à cause d'accidents (Ackerknecht *et al.*, 2005). Depuis les années 1990, des normes et

règlementations¹⁰ ont été formulées pour améliorer la sécurité et la santé au travail dans les opérations forestières. Cependant, il faut encore des efforts pour mettre en vigueur ces normes et assurer leur respect et applicabilité, y compris dans les PMEF et pour les travailleurs employés de façon informelle ou les travailleurs autonomes, ainsi que pour les groupes vulnérables (Blombäck et Poschen, 2003). Améliorer et étendre la formation en matière de sécurité et santé au travail pour les travailleurs et les superviseurs, et prendre des mesures de lutte contre les risques de dangers identifiés, assureront des gains importants dans le long terme (OIT, 2011a).

La certification forestière est peut-être la mesure la plus largement connue et appliquée pour promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier. La certification aide à assurer le respect des conditions de travail adéquates, des normes de sécurité et santé au travail et de la prévention du travail des enfants (Blombäck et Poschen, 2003). Des programmes nationaux de certification forestière sont déjà mis en œuvre dans de nombreux pays, y compris le Brésil, le Chili, l'Indonésie et la Malaisie, et sont en cours d'élaboration dans d'autres (Chine et Gabon, par exemple) (Muthoo, 2012). **L'adaptation de la certification aux activités forestières à petite échelle et autochtones** est également importante pour accroître les avantages en faveur des communautés forestières tout en soutenant la durabilité environnementale et sociale.

Il faut remédier à l'absence de **formation en matière de qualité** pour augmenter le niveau de spécialisation et de productivité de la main-d'œuvre dans le secteur forestier. Une formation correcte devrait être promue pour assurer l'utilisation efficace et sans danger de nouvelles machines et pour satisfaire la demande croissante de compétences plus élevées (Ackerknecht, 2010; FAO, 2012c). Des programmes de formation spécifiques devront être élaborés pour l'exploitation forestière et la transformation du bois à petite échelle, et pour la certification et la fourniture de services écosystémiques (Scherr, White et Kaimowitz, 2003).

La promotion de l'emploi décent dans le secteur forestier exige aussi des investissements éclairés, comme dans **l'éducation et le développement sain des enfants et des jeunes gens**. Le travail des enfants empêche ces derniers de se développer physiquement et mentalement et entrave leur capacité à acquérir les compétences nécessaires pour entrer dans le marché du travail comme jeunes travailleurs productifs. Une main-d'œuvre spécialisée et jeune pourrait procurer d'importants avantages au secteur forestier, en particulier grâce au recours accru à l'innovation et à l'acquisition de technologies. Des investissements dans l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que dans la sensibilisation à la valeur des travaux forestiers, sont nécessaires pour attirer les jeunes au secteur et surmonter le problème du chômage et du sous-emploi en zone rurale.

3.3. Utilisation des aliments

D'une manière générale, les ménages pauvres ont des régimes alimentaires pauvres. **Les produits forestiers jouent un rôle important en équilibrant la variété des aliments ingérés quotidiennement par les ménages ruraux** (FAO, 2011b). Les forêts et l'agroforesterie peuvent fournir un accès à des aliments comestibles comme les feuilles sauvages, les fruits, les semences et les noix, les racines et les tubercules, les champignons, le miel, les œufs et certaines espèces animales sauvages (oiseaux, insectes, rongeurs et mammifères). Ces produits peuvent s'avérer des sources cruciales de protéines, vitamines et des compléments riches en nutriments comme le calcium et le fer, et ils ajoutent du goût et une valeur nutritionnelle aux régimes alimentaires. Dans 60 pays en développement, la

¹⁰ Les normes et réglementations internationales comprennent: le Code de pratique de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers, les principes et normes pour la certification de la gestion durable des forêts (celles du Forest Stewardship Council, par exemple), les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la gestion de la qualité (ISO 9001) et la gestion de l'environnement (ISO 14001) et l'édition successive d'une série de critères d'évaluation de la sécurité et de la santé au travail (OHSAS 18001) (Ackerknecht, 2010).

chasse et la pêche en forêt fournissent plus du cinquième des besoins en protéines de la population (FAO, 2011b).

L'emploi dans le secteur forestier est lié à l'utilisation d'aliments grâce à la génération de revenus. **De nombreux travailleurs forestiers pauvres sont des acheteurs nets d'aliments**, mais les faibles revenus compromettent l'accès à une alimentation adéquate et nourrissante (FAO, 2012a). C'est pourquoi en augmentant le revenu disponible et en améliorant les conditions de travail, l'emploi décent dans le domaine forestier peut faciliter l'accès des personnes aux aliments de base et à des aliments d'appoint riches en nutriments, et garantir une consommation adéquate de vivres en assurant un accès suffisant aux aliments et à l'énergie nécessaire pour cuisiner.

Pour plus de 2 milliards de personnes, le **bois de feu** est la source d'énergie principale pour la cuisine, la transformation des aliments et leur conservation (FAO, 2012b, 2011b). Le manque de bois de feu peut avoir des impacts préjudiciables en réduisant le nombre de repas et dégradant la qualité des aliments en forçant la consommation de produits insuffisamment cuits. La demande d'énergie continuera à hausser ; à mesure que le bois de feu se raréfie, des opportunités pour les petits propriétaires pourraient naître de l'arboriculture durable et par le biais d'une utilisation plus efficiente et durable des ressources en bois (Angelsen et Wunder, 2003).

Les conditions de travail défavorables sont liées à la malnutrition car elles perpétuent un cercle vicieux de basse productivité, faibles salaires, malnutrition, mauvaise santé et faible capacité à travailler (FAO, 2012a). D'une part les conditions de travail défavorables affectent la capacité à obtenir des aliments adéquats et variés, ce qui entraîne des résultats nutritionnels insuffisants. D'autre part, la malnutrition affecte la capacité à travailler et accomplir certaines tâches, augmentant le risque de contracter des maladies et l'absentéisme, nuisant dès lors à la participation de la main-d'œuvre et à la productivité du travail. Une mauvaise santé peut causer des pertes de journées de travail ou réduire l'aptitude au travail. Ce fait peut compromettre la production ainsi que la capacité à innover et adopter de nouvelles technologies, entraînant la baisse des revenus et des salaires et, finalement, réduisant l'accès à l'alimentation (FAO, 2012a; Asenso-Okyere *et al.*, 2011). Ce cercle vicieux est particulièrement préoccupant dans le secteur forestier où le travail est physiquement exigeant et où les travailleurs ne sont pas toujours assez bien protégés.

Les effets négatifs potentiels sur l'utilisation des aliments dus au prolongement des heures de travail devraient être pris en compte, pour les **femmes** en particulier (Banque mondiale, 2007). Les femmes sont de plus en plus actives sur le marché du travail, mais elles sont aussi entièrement responsables de la garde des enfants non payée et de la préparation des repas (FAO, 2012a). C'est pourquoi, alors que les femmes devraient être pleinement soutenues pour jouer un rôle majeur dans les chaînes de valeur forestières, il faudrait prendre des mesures adéquates pour leur assurer plus de temps libre, en facilitant par exemple les services de garde des enfants, l'adoption de technologies à faible intensité de main-d'œuvre, et la fourniture de possibilités de formation à temps partiel au lieu qu'à plein temps (Shackleton *et al.*, 2011).

3.4. Stabilité alimentaire

Des conditions de travail plus sûres, des contrats plus stables, un dialogue social plus ample et l'accès à une protection sociale de base sont indispensables pour permettre aux gens de maintenir des niveaux stables de consommation alimentaire de qualité au fil du temps, et d'accroître leur résilience face à des chocs soudains et des événements cycliques comme les famines saisonnières et les pénuries alimentaires.

La **diversification** tant de la production que de l'occupation est souvent une importante stratégie familiale pour minimiser les risques et réduire la vulnérabilité, en particulier lorsque les modèles de revenu et de production sont saisonniers (FAO, 2012d). La plupart des ménages ruraux se consacrent à plus d'une occupation, diversifiant les activités dans les économies rurales non agricoles. Dans de nombreux cas, on peut associer les activités de récolte des PFNL à l'agriculture en exploitant les

complémentarités saisonnières. La récolte de PFNL est également un important dispositif de sécurité en soi car ils fournissent des aliments pendant les périodes de disette et en temps de famine et de pénuries alimentaires. Au Sénégal, par exemple, certains fruits et plantes sauvages sont consommés pour surmonter les pénuries saisonnières de vitamines (FAO, 2011b). En outre, le bois de feu permet la conservation des aliments, notamment par le biais du fumage et du séchage, aliments qui peuvent être entreposés pour être consommés en des périodes d'arrêt de la production.

La gestion durable des forêts crée les conditions pour des sources de revenu et d'emploi plus stables, améliorant la résilience des communautés forestières. L'utilisation des ressources forestières par les populations autochtones en est un exemple. Sur la base d'observations faites au Cameroun, Laird *et al.* (2011) ont soutenu que les populations autochtones exploitent les ressources forestières pour atténuer les chocs, et que les systèmes autochtones de gestion des forêts aident à conserver la biodiversité forestière, qui agit comme une assurance naturelle et diminue le risque de pénuries alimentaires et de revenu.

L'agroforesterie a de fortes capacités à réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques. Un couvert arboré permanent protège et améliore le sol tout en augmentant les stocks de carbone. Les arbres dans les exploitations contribuent aussi à l'adaptation au changement climatique et réduit la dépendance vis-à-vis des seuls aliments de base (Neufeldt *et al.*, 2009). En cas de chocs environnementaux ou autres, les arbres continuent à produire des fruits, du fourrage, du bois de feu, du bois de construction et d'autres produits ayant une haute valeur commerciale.

L'amélioration des conditions de travail des travailleurs forestiers contribue aussi à la stabilité de l'alimentation. En l'absence de mécanismes d'assurance et de mesures de protection sociale, une maladie temporaire ou permanente ou un accident qui résulte en la réduction des capacités ou la perte de journées de travail peuvent menacer la sécurité alimentaire des travailleurs et de leurs familles. En mettant en œuvre des meilleures normes de travail et des mécanismes de protection sociale dans le secteur forestier, on peut diminuer les conséquences négatives¹¹ de ces chocs ainsi que leur apparition.

Le Programme de certification des compétences de la main-d'œuvre et de formation permanente en Argentine, par exemple, a contribué à une baisse considérable des accidents liés au travail et des risques professionnels dans les opérations forestières, tout en améliorant l'employabilité et la diffusion de bonnes pratiques (Peirano, 2012). Le programme visait à amplifier le dialogue social entre les parties prenantes pertinentes et à promouvoir le développement des compétences et la certification des travailleurs dans des entreprises forestières moyennes et grandes dans le secteur formel et, par la suite, dans des PME informelles.

La promotion du travail décent dans le domaine forestier devrait être complétée par la protection sociale.¹² L'objectif est de protéger les travailleurs les plus vulnérables et ceux forcés de travailler, et de fournir des mécanismes tampons qui permettent aux agriculteurs de subsistance, aux petits producteurs et aux travailleurs informels autonomes de mieux s'adapter aux fluctuations du revenu, de bénéficier d'un accès stable aux aliments et de faire des investissements plus productifs et à plus long terme qui se traduiront en la création de biens et une productivité accrue (FAO, 2012a;

¹¹ L'incapacité temporaire à travailler ou la perte permanente d'un adulte dans le ménage entraînent souvent l'adoption de stratégies d'adaptation préjudiciables, augmentant la possibilité de se tourner vers le travail des enfants ou alourdissant le fardeau porté par les femmes (Asenso-Okyere *et al.*, 2011).

¹² La protection sociale devrait protéger les travailleurs les plus vulnérables obligés de travailler qui ne peuvent se procurer des moyens d'existence. Elle devrait avoir aussi une fonction de prévention pour assurer que ceux qui sont vulnérables aux chocs n'ont pas recours à des stratégies d'adaptation préjudiciables qui aggravent la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La protection sociale pourrait avoir aussi une composante de promotion des moyens d'existence, favorisant l'accumulation de capital humain et de biens matériels, moyennant, par exemple, les travaux publics ou les programmes de transfert de fonds (Devereux et Sabates-Wheeler, 2004; HLPE, 2012).

Devereux et Sabates-Wheeler, 2004; HLPE, 2012). En Éthiopie, par exemple, le Programme productif de dispositifs de sécurité a aidé aussi à augmenter le nombre d'arbres plantés par les ménages bénéficiaires dans leurs propres exploitations, indépendamment du programme (Andersson, Mekonnen et Stage, 2011). Une des raisons possibles est que les participants ont acquis, grâce au programme, des compétences pertinentes qu'ils utilisent pour entretenir leurs propres arbres. Une autre explication (complémentaire) est que le revenu fourni par le programme a aidé à réduire les risques de l'investissement dans les plantations (Andersson, Mekonnen et Stage, 2011).

Encadré 4: Promouvoir l'emploi forestier pour les jeunes Kenyans

Le Groupe Kimathi des pépinières horticoles est un exemple révélateur d'un programme d'emploi public autonomisant les jeunes dans le secteur forestier. Il fait partie du programme d'emploi des jeunes du Kenya (le programme Kazi Kwa Vijana), auquel en 2009/2010 ont adhéré de 200 000 à 300 000 jeunes.

Le Groupe Kimathi a été lancé au début de 2009 à la suite d'une sécheresse grave et prévoit la plantation et l'entretien d'arbres par les jeunes dans la forêt de Zaina. Le programme a créé des opportunités d'emploi pour les jeunes tout en les faisant participer à des activités de conservation de la forêt et de sensibilisation aux questions environnementales.

Les jeunes gens ont été chargés d'entretenir des semis d'arbres, de planter des arbres et de les émonder dans des plantations forestières. Dans de nombreux cas, les profits ont été réinvestis dans des activités productives comme l'apiculture, l'aviculture et l'élevage de lapins. Le programme a favorisé l'autonomisation des jeunes, encourageant leur participation à la gestion et aux prises de décisions, alors qu'un quota de femmes (30 pour cent au minimum de bénéficiaires femmes) a facilité la participation active des femmes au groupe.

Source: OIT et OCDE, 2011.

Le programme Kazi Kwa Vijana du Kenya est un autre exemple de programme centré sur les travaux publics avec des composantes forestières (Gouvernement du Kenya, 2010). Le programme vise à créer des opportunités d'emploi à court terme pour les jeunes non spécialisés grâce à des programmes de travaux publics à coefficient élevé de main-d'œuvre, y compris le reboisement et le boisement (encadré 4). Les améliorations à long terme de la sécurité alimentaire peuvent se réaliser en intégrant des objectifs de développement dans la conception et la mise en œuvre des programmes de travaux publics (FAO, 2012a). Cela veut dire intégrer des aspects de formation professionnelle et de développement des compétences relatives au secteur forestier à l'intention des jeunes et des femmes, et faciliter la coopération de groupe et l'autonomisation.

4. Conclusion et recommandations stratégiques

L'emploi décent dans le secteur forestier est fondamental pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions de pauvres qui dépendent des forêts pour leurs moyens d'existence. Pour exploiter pleinement les possibilités d'emplois décents afin de réaliser la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale, il faudra remédier à l'absence prédominante de travaux décents qui caractérise l'emploi dans le domaine forestier.

La promotion de l'emploi décent dans le secteur forestier créera des emplois de qualité élevée et améliorera les conditions des emplois existants dans le secteur, contribuant à augmenter les revenus et la productivité, afin de soutenir la production rurale durable. L'offre d'emplois décents permettra aussi aux gens d'adopter des régimes alimentaires variés et nourrissants en tout temps et consentira aux communautés forestières de diversifier leurs moyens d'existence et d'augmenter leur résilience aux chocs grâce à des conditions de travail plus sûres et plus stables.

Un certain nombre d'options sont disponibles pour promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier :

1. Intégrer plus pleinement les intérêts de la main-d'œuvre et de l'emploi décent dans les politiques et programmes forestiers.

Les gouvernements, les bailleurs de fonds et les investisseurs devraient favoriser les programmes forestiers qui auront des impacts accrus en termes de création d'emplois et de meilleures conditions de travail. Les stratégies du secteur forestier devraient être reliées à un programme de développement général qui promeut des modèles de croissance inclusifs, aptes à accroître l'emploi et durables. La fourniture de ressources financières adéquates pour couvrir les aspects sociaux et du travail devrait être incluse dans les politiques forestières et les plans de gestion, ainsi que dans les stratégies pour le développement des sous-secteurs relatifs. Les parties prenantes forestières, y compris le secteur privé et la société civile, devraient participer aux processus de formulation des politiques nationales afin d'incorporer des aspects forestiers dans les programmes et politiques nationaux élargis, notamment ceux liés à l'emploi et à la main-d'œuvre, à la protection sociale et à l'éducation.

2. Améliorer les données et les preuves relatives à l'emploi dans le secteur forestier.

Bien que des progrès aient été accomplis dans l'amélioration des données sur la main-d'œuvre dans le secteur forestier, ils n'ont pas été suffisants. Les données et les analyses devraient porter sur les modèles d'emploi dans le secteur forestier formel et fournir de meilleures estimations du travail informel et des preuves solides quant à la qualité de l'emploi dans le secteur. Les aspects pour lesquels davantage de données sont nécessaires comprennent les différences de sexe et d'âge, les conditions de travail, la sous-utilisation des compétences, la saisonnalité des occupations, les emplois polyvalents, les pratiques de recrutement informelles et la constitution de réseaux. Des efforts s'imposent aussi pour fournir des preuves de l'impact des politiques et programmes par le biais de systèmes rationnels de surveillance et d'évaluation. Il faudra promouvoir les capacités et les outils adaptés à l'élaboration de telles analyses au niveau du pays et local.

3. Accroître les opportunités de création d'entreprises et d'emplois dans le secteur forestier tout en évitant la déforestation et la dégradation des forêts.

Il faudrait promouvoir les PMEF en éliminant les contraintes comme l'insécurité des droits de propriété et le manque d'accès au crédit, qui relèguent les pauvres dans des activités de bas niveau et de faible productivité; et en promouvant la participation des petits producteurs forestiers à des activités commerciales dans les domaines de l'agroforesterie, de l'arboriculture, de la transformation du bois à petite échelle et de la fourniture de services écosystémiques. Le

soutien devrait inclure des activités visant à développer les compétences commerciales et à valoriser les produits.

Les gouvernements peuvent aider à renforcer les possibilités des PMEFL de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire, par exemple, en offrant et en protégeant l'accès légal aux ressources forestières par les communautés rurales. Les gouvernements devraient s'engager à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et la récolte anarchique des PFNL, grâce à la gouvernance et aux réformes juridiques, la formation et la fourniture d'informations aux utilisateurs de la forêt, et en réduisant la concurrence injuste. Les efforts faits pour simplifier les procédures d'enregistrement des PMEFL aideraient à réduire leurs coûts et augmenteraient les occasions de valoriser les produits des ménages et communautés pauvres tributaires des forêts. Les gouvernements pourraient aussi offrir des incitations financières, y compris des allègements fiscaux pour le démarrage des PMEFL.

Il faudrait encourager les opportunités de créer des emplois verts dans le domaine forestier, y compris grâce à des systèmes de paiement pour les services écosystémiques. **Les programmes de développement des compétences** pour les travailleurs forestiers pourraient être renforcés en collaboration avec le secteur privé et les organisations de producteurs forestiers. Les programmes de formation devraient être assortis de systèmes de surveillance et de certification qui confirment les compétences des travailleurs renforçant ainsi leur employabilité.

4. Améliorer les conditions de travail pour les travailleurs forestiers

Il faudra sensibiliser les parties prenantes forestières à l'importance de conditions de travail décentes pour la productivité et la durabilité du secteur. De même, les groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les petits opérateurs, devraient être mis au courant de leurs droits. Améliorer les conditions de travail, garantir l'accès à la protection sociale pour les travailleurs formels et informels, adopter des pratiques moins dangereuses et garantir des contrats plus sûrs et stables peuvent tous augmenter la productivité et aider à fournir un accès stable à des régimes alimentaires variés et nourrissants.

Des efforts sont nécessaires pour **éliminer toutes les formes de discrimination** et pour assurer des salaires minimaux, des opportunités égales pour les femmes et les hommes, l'élimination du travail des enfants et des travaux forcés et la protection des droits des populations autochtones. Une collaboration accrue entre les parties prenantes intéressées à la forêt et au travail devrait être promue pour renforcer la **mise en application des normes de sécurité et de santé au travail**.

Il faudrait accroître, parallèlement aux efforts réalisés pour étendre la couverture de la **protection sociale** dans les zones rurales, la promotion des programmes d'emploi public relatifs à la forêt. De tels programmes pourraient offrir des emplois aux populations locales, notamment pendant les périodes de disette, et créer les compétences nécessaires chez les participants tout en contribuant à la réalisation des objectifs environnementaux. Des niveaux élevés de travaux occasionnels et d'emplois précaires parmi les travailleurs forestiers imposent des mesures visant à promouvoir l'accès à la sécurité sociale, y compris aux systèmes de retraite et à d'autres programmes d'assurance sociale.

5. Amplifier le dialogue social et la représentation grâce à des coopératives, des organisations de producteurs et des syndicats des travailleurs forestiers efficaces et puissants

Encourager l'**action concertée** et renforcer le pouvoir de négociation aideront à améliorer l'accès aux marchés, à établir des prix plus favorables, et à faciliter l'accès aux intrants et aux technologies. Les coopératives, les organisations de producteurs et les syndicats jouent aussi un rôle important dans l'autonomisation des petits producteurs forestiers et des travailleurs forestiers, y compris le renforcement de leurs droits et de leurs capacités et leur participation accrue aux processus de formulation des politiques. Le dialogue social et les consultations

devraient garantir que les jeunes, les femmes et les populations autochtones sont représentés et peuvent participer aux prises de décisions.

Étendre la portée des programmes de certification forestière et des codes de conduite qui comprennent des aspects sociaux et du travail intéressant la petite sylviculture.

Les programmes de certification forestière et les codes de conduite sont des instruments complémentaires de législation importants. Le fait que les principaux programmes de certification reconnus au plan international ont incorporé les normes de base du travail de l'OIT à leurs propres normes est un signe positif. Cette mesure est nécessaire pour étendre la portée des normes nationales et internationales du travail et aide aussi à promouvoir l'utilisation durable des forêts. Il faudra accomplir un surcroît d'efforts pour aider les petites entreprises forestières et les communautés à réaliser la certification forestière. On devra encourager les pratiques novatrices afin d'orienter les procédures d'évaluation et de vérification vers les opérations à petite échelle et communautaires, et fournir aussi aux communautés et aux producteurs forestiers les compétences nécessaires relatives aux procédures et aux besoins techniques des programmes de certification.

Compte tenu de la contribution de l'emploi décent à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les communautés forestières, la FAO, les gouvernements, le secteur privé et les partenaires du développement devraient investir de manière stratégique dans la promotion de l'emploi décent dans le secteur forestier. Cette mesure est fondamentale pour faire face aux défis interconnectés de la lutte contre la pauvreté rurale et de l'alimentation durable d'une population mondiale croissante.